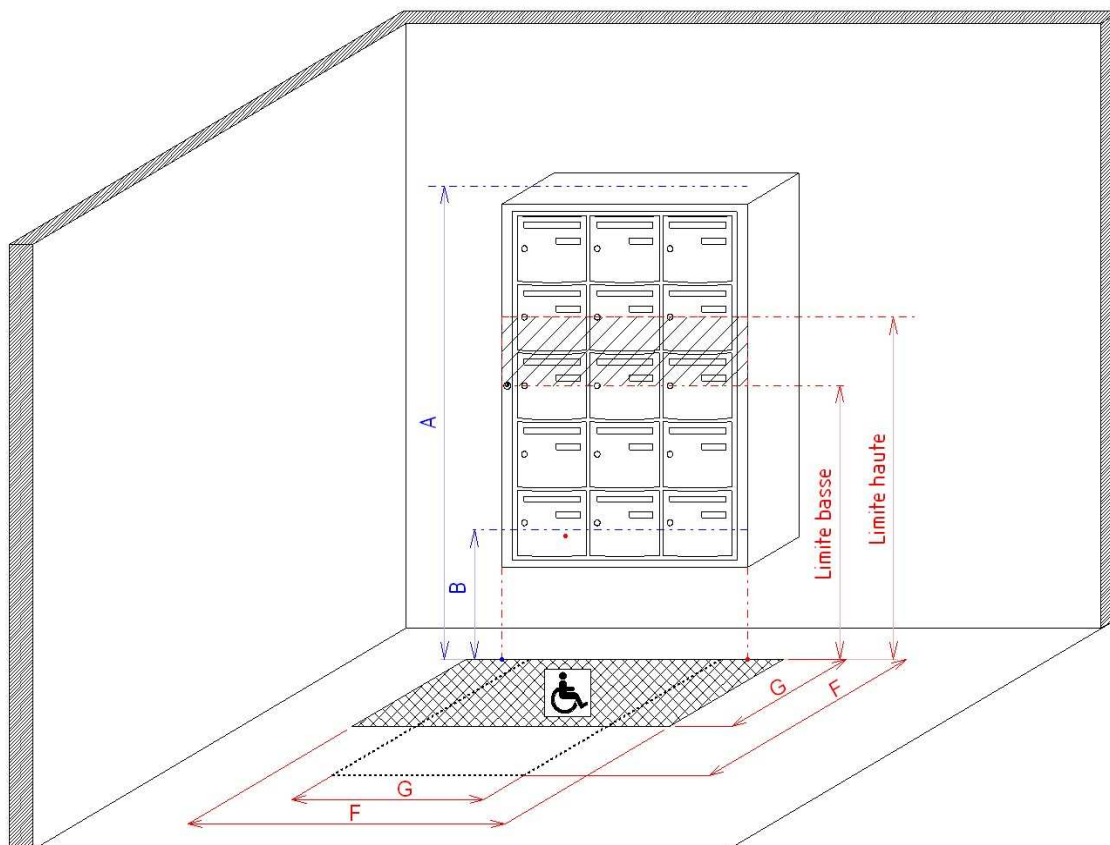


Rattaché à: Exigences réglementaires issues de la loi n°:2005-102 du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées

**Boites aux lettres en applique**



**Legende**

Norme NFD 27404 et 27405

Cote A = 1,80 m - hauteur maximum d'installation autorisé  
(arête supérieur de la fenetre supérieur d'introduction du courrier)

Cote B = 0,40 m - hauteur minimum d'installation autorisé  
(arête inférieure de la fenetre inférieure d'introduction du courrier)

Exigences réglementaire issues de la loi n°2005-102 du 11/02/2005  
relative à l'accessibilité des personnes handicapées

Limite basse = 0,90 m ( des 30% de boites aux lettres accessible)

Limite haute = 1,30 m ( des 30 % de boites aux lettres accessible)

Cote E = 0,40 m - Distance minimum d'un angle rentrant de paroi

Cote F = 1,30 m - Dimension espace d'usage

Cote G = 0,80 m - Dimension espace d'usage

( l'espace d'usage qui est situé à l'aplomb de l'équipement permet  
le positionnement du fauteuil roulant )

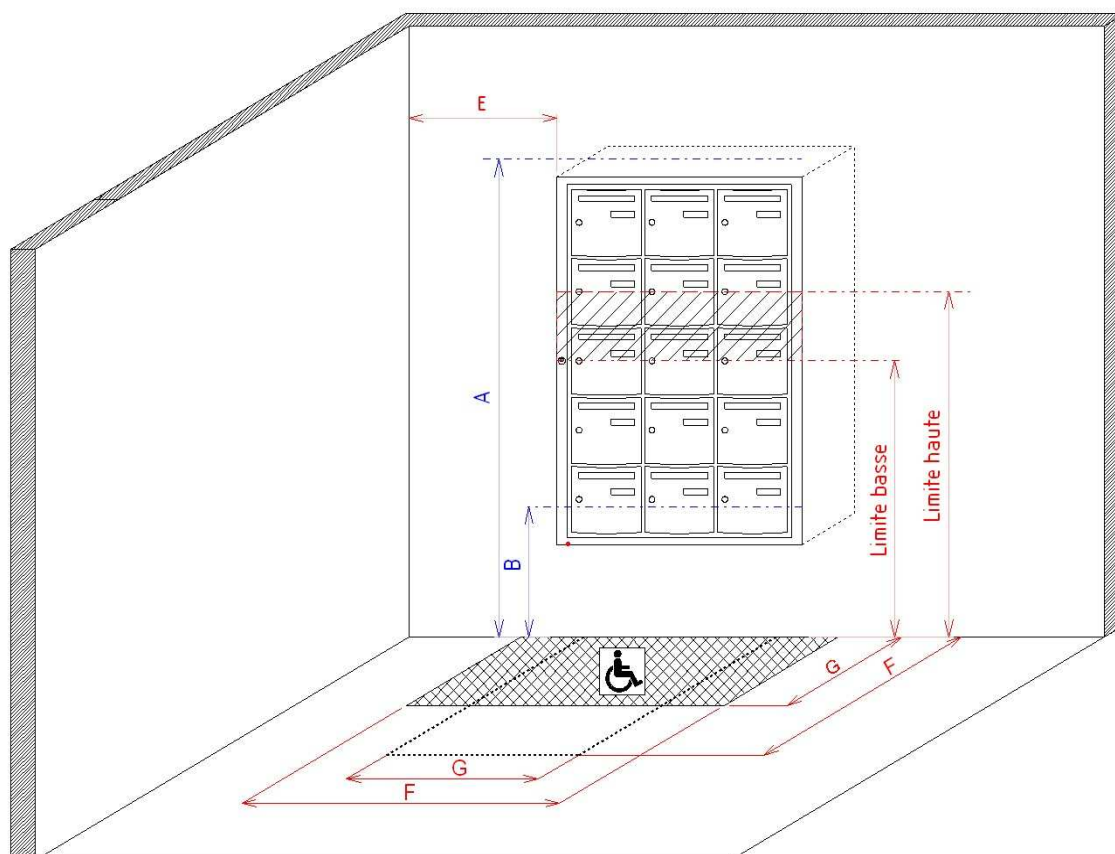
Rédacteur: F.DECEUVELAERE

Vérificateur: F.ENGEL

Date: 23/07/09

Rattaché à: Exigences réglementaires issues de la loi n°:2005-102 du 11 février 2005 relative à l'accèsibilité des personnes handicapées

## Boites aux lettres à encastrer



## Legende

Norme NFD 27404 et 27405

Cote A = 1.80 m - hauteur maximum d'installation autorisé  
(arête supérieur de la fenetre supérieur d'introduction du courrier)

Cote B = 0.40 m - hauteur minimum d'installation autorisé  
(arête inférieur de la fenetre inférieur d'introduction du courrier)

Exigences réglementaire issues de la loi n°2005-102 du 11/02/2005  
relative à l'accèsibilité des personnes handicapées

Limite basse = 0.90 m ( des 30% de boites aux lettres accessible)

Limite haute = 1.30 m ( des 30 % de boites aux lettres accessible)

Cote E = 0.40 m - Distance minimum d'un angle rentrant de paroi

Cote F = 1.30 m - Dimension espace d'usage

Cote G = 0.80 m - Dimension espace d'usage

( l'espace d'usage qui est situé à l'aplomb de l'équipement permet  
le positionnement du fauteuil roulant )

Rédacteur: F.DECEUVELAERE

Vérificateur: F.ENGEL

Date: 23/07/09